



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention en sciences humaines**

**2 avril 2010**

# **Union des Associations France Alzheimer**

## **Maladie d'Alzheimer et Maladies Apparentées**

**Appel à projets 2010 (AAP 2010)**  
***Subventions Equipes Sciences Humaines***

**Date limite d'envoi des formulaires d'intention :**  
**Vendredi 2 avril 2010**

**Date limite d'envoi des dossiers complets :**  
**Vendredi 18 juin 2010**

**Mots clés :**

Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, étiologie, prises en charge non médicamenteuses, entourage, société



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention en sciences humaines**

**2 avril 2010**

Les formulaires d'intention sont à envoyer sous forme électronique et sous forme papier (impression signée de la version électronique) avant **le 2 avril 2010** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

**Union nationale des associations France Alzheimer  
AAP 2010  
21, bd Montmartre  
75002 Paris**

Il est vivement conseillé d'envoyer votre dossier en recommandé accusé de réception.

**ATTENTION : Le dossier papier et le dossier électronique devront être strictement identiques. Nous vous demandons d'imprimer la version électronique, de la dater et de la signer. Tout dossier de candidature incomplet, non-identique entre les 2 formats, reçu après le 2 avril 2010 ou ne respectant pas les modalités de soumission sera rejeté.**

Pour toute information concernant l'appel à projet (AAP) : [AAP@francealzheimer.org](mailto:AAP@francealzheimer.org)

Il est recommandé aux candidats de lire attentivement le présent document et le règlement relatif aux modalités d'attribution des financements avant de déposer un dossier.

Il est également important de vérifier que les conditions d'éligibilité sont remplies.

Afin d'éviter tout problème lié à la messagerie, il est vivement conseillé de ne pas attendre la date limite d'envoi pour soumettre le dossier par voie électronique.



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention en sciences humaines**

**2 avril 2010**

## **SOMMAIRE**

<b>1. Contexte et objectifs de l'appel à projets .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Caractéristiques générales de l'appel à projets.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Critères d'éligibilité .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Critères d'évaluation .....</b>	<b>6</b>
<b>5. Procédure de sélection .....</b>	<b>6</b>
<b>6. Dispositions relatives au financement .....</b>	<b>7</b>
<b>7. Calendrier .....</b>	<b>7</b>
<b>8. Modalités de soumission du formulaire d'intention .....</b>	<b>7</b>
<b>9. Sélection finale des projets.....</b>	<b>8</b>



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention en sciences humaines**

**2 avril 2010**

## **1. Contexte et objectifs de l'appel à projets**

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées touchent des centaines de milliers de personnes en France. L'Union nationale des associations Alzheimer, seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer, soutient les familles et les malades, informe l'opinion et les pouvoirs publics, contribue à la recherche et forme les bénévoles et les professionnels de santé. Présente dans toute la France à travers son réseau d'associations départementales, elle compte près de 16 000 adhérents et 150 000 donateurs.

Dès 1985, alors que peu de monde s'intéressait à la recherche sur la Maladie d'Alzheimer, l'Association France Alzheimer attribuait son premier financement dans ce domaine. Aujourd'hui, elle continue à jouer un rôle important pour développer la recherche médicale et améliorer les connaissances sur cette maladie.

France Alzheimer alloue des sommes importantes à des équipes ou à des chercheurs. En 2009, notre association a financé des projets d'équipe en *sciences médicales*, en *sciences humaines* et en *nouvelles technologies*, à hauteur de 1.100.000 euros sur une période de deux ans. Par ailleurs, 5 financements « jeune chercheurs 1<sup>ère</sup> année » d'un montant d'approximativement 30.000 euros (charges sociales et patronales comprises) chacun (4 en *sciences médicales* et 1 en *sciences humaines*) attribués en 2007 ont été renouvelés en 2009 afin que ces jeunes chercheurs puissent être soutenus tout au long de leur thèse.

Au total, 4 équipes et 1 jeune chercheur ont été soutenus en 2009 par l'association dans le cadre de l'appel à projet en *sciences humaines* dans des domaines aussi variés que l'étude du fardeau des aidants ou la prise en charge non médicamenteuse. Ces subventions, qui ont été remises par la présidente Madame Arlette Meyrieux, le 16 décembre 2009 lors de la journée « Rencontres Alzheimer » organisée par l'association à Toulouse, confirment l'intérêt toujours plus grand que l'association porte à la recherche.

Le souhait de France Alzheimer est bien sûr l'accélération et l'aboutissement de la recherche pour mettre en place au plus tôt des thérapies, qu'elles soient médicamenteuses ou non-médicamenteuses, et ainsi permettre aux malades et à leurs familles d'affronter ce terrible problème médico-social.

Ainsi, pour son 6<sup>ème</sup> appel à projets en sciences humaines, l'association France Alzheimer a choisi d'attribuer 100 000 € de subvention à un ou plusieurs projets d'équipes pluridisciplinaires travaillant sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Les 3 axes définis par le conseil scientifique sont ceux de l'année dernière et sont explicités dans le chapitre suivant.



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention en sciences humaines**

**2 avril 2010**

## **2. Caractéristiques générales de l'appel à projets**

En 2010, l'Association France Alzheimer va attribuer, en sciences humaines, des subventions de type « équipes ». Les axes thématiques définis par le conseil scientifique sont les suivants :

- Etiologie
- Prises en charge non médicamenteuses
- Entourage et société

La liste non- exhaustive des disciplines auxquelles s'adresse cet appel à projet est la suivante : la psychologie, la sociologie, l'anthropologie, la philosophie, le droit, l'économie, la linguistique...

Les projets « équipes » pourront émaner d'organismes de recherche et d'entreprises. Le terme « équipes » regroupera de préférence des équipes en partenariat (réunissant de 1 à 4 partenaires) ou une équipe individuelle. Le projet « équipes » devra être pluridisciplinaire et l'aide accordée dépendra des besoins justifiés.

Les demandes de financements du projet « équipe » pourront concerner l'achat de moyens matériels (fonctionnement, équipement) et/ou le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée (CDD). Les doctorants et post-doctorants peuvent postuler pour cet appel à projets via un projet d'équipe.

Le conseil scientifique sera très attentif aux qualités scientifiques et méthodologiques des différentes méthodes envisagées et de leur adéquation avec les objectifs proposés. Il sera également attentif à la qualité du projet du doctorant ou du post-doctorant si la demande implique leurs financements.

## **3. Critères d'éligibilité**

Vous trouverez ci-dessous les critères d'éligibilité pour l'AAP2010 des subventions de type « Equipes » Sciences Humaines :

- Les dossiers sous **format électronique** et sous **format papier** doivent être soumis dans les délais, au format demandé, **être strictement identiques** et complet. Les dossiers qui ne respecteront pas ces critères seront considérés comme non-éligibles et ne pourront pas être examinés. De plus, les candidats n'ayant pas respecté ces critères ne seront pas obligatoirement informés de cette décision
- Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projet et être de qualité scientifique et méthodologique suffisante
- La demande doit être présentée au nom d'un seul chercheur
- Le coordonnateur et l'équipe coordinatrice ne doivent pas avoir déjà reçu un financement « équipes » France Alzheimer dans les deux dernières années
- La recherche doit être menée dans un laboratoire établi en France
- La durée du projet doit être de 24 à 36 mois



- Le projet devra être mené de préférence par une équipe en partenariat avec d'autres équipes (4 maximum) ou par une équipe individuelle, mais devra être pluridisciplinaire
- L'équipe coordinatrice du projet doit appartenir à un organisme de recherche public
- Les partenaires doivent appartenir soit à un organisme de recherche soit à une entreprise.
- Le coordinateur du projet justifiera de son investissement à un niveau significatif dans le suivi de ce projet

#### **4. Critères d'évaluation**

Les projets seront examinés selon les critères suivants :

- Pertinence du projet vis-à-vis de l'appel à projets
- Pluridisciplinarité du projet
- Qualité de présentation du projet : les hypothèses de travail, les connaissances déjà acquises, la méthodologie, la faisabilité, la structuration du projet
- Qualité du dossier d'intention présenté : CV et publications du coordonnateur, publications de l'équipe coordinatrice et des partenaires
- Qualité du partenariat pour les projets équipes à multipartenaires
- Adéquation du projet : déroulement dans le temps et planification des étapes, justification de l'aide demandée (financement et budget)
- Qualité du projet du doctorant ou du post-doctorant

#### **5. Procédure de sélection**

La sélection des projets se déroule en **deux phases** :

1. Présélection des projets sur formulaire d'intention
2. Sélection des lauréats à partir d'un dossier de candidature complet demandés aux porteurs de projets présélectionnés

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Réception des lettres d'intention le **2 avril 2010**
- Examen de l'éligibilité des lettres d'intention
- Présélection par le conseil scientifique de France Alzheimer
- Contact avec les équipes présélectionnées pour l'envoi du dossier complet avant le **18 juin 2010**
- Evaluation des dossiers complets par un collège d'experts extérieurs
- Réception des évaluations
- Sélection des projets par le conseil scientifique et validation par le conseil d'administration de France Alzheimer
- Etablissement de la liste des projets sélectionnés (ainsi qu'une liste complémentaire)
- Envoi de la notification d'attribution aux lauréats
- Finalisation administrative et financière pour les projets retenus et publication officielle de la liste des lauréats
- Remise symbolique des attributions lors des journées Rencontres Alzheimer (15 décembre 2010)



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention en sciences humaines**

**2 avril 2010**

Les comités :

Collège d'experts : il est constitué de chercheurs travaillant dans les thématiques de l'appel à projets désignés par le conseil scientifique et par le conseil d'administration de l'association. Chaque dossier sera examiné par deux experts. Chaque expert remplira une fiche d'évaluation, rédigera un commentaire général et notera les dossiers qui seront ensuite classés.

Le conseil scientifique : il est constitué de chercheurs actifs dans le domaine de la recherche contre la maladie d'Alzheimer. Il est en étroite relation avec l'Association France Alzheimer pour mettre en place les appels à projets. Il est également sollicité pour des états des lieux et pour des communications scientifiques. Après classement des notes des dossiers expertisés par le collège d'experts, le conseil scientifique analysera à son tour les dossiers présélectionnés. Il établira par la suite une liste des projets retenus ainsi qu'une liste complémentaire.

Les membres de ces différents comités devront respecter la charte de déontologie, qu'ils auront signée au préalable, notamment les dispositions liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêts.

## **6. Dispositions relatives au financement**

Le financement attribué par l'association France Alzheimer sera versé sous forme d'une subvention selon les dispositions de la convention signée entre France Alzheimer et le coordonnateur de projet (signature de la convention sous 2 mois après la journée Rencontres Alzheimer). L'attribution s'effectuera en 2 fois sur deux ans. Le 2<sup>ème</sup> versement sera remis après réception d'un premier rapport d'activité validé par le conseil scientifique. Il est à noter qu'il sera demandé à la fin de chaque année financée un rapport d'activité du projet afin de pouvoir suivre les recherches menées. Seules les recherches menées en France pourront être financées.

## **7. Calendrier**

Ouverture appel à projets	22- février
Date limite de dépôt de lettre d'intention	02- avril
Retour des dossiers complets	18- juin
Evaluation des candidatures	juillet-août
Sélection des lauréats	septembre
Journée de remise des prix	15 décembre

## **8. Modalités de soumission du formulaire d'intention**

Le formulaire d'intention, téléchargeable sur le site Internet de l'association, contient plusieurs parties à remplir obligatoirement (en times new roman, caractère 11)

- Page de présentation
- Données concernant le coordonnateur et son équipe
- Le projet de recherche en 3500 caractères tout compris, et sans photo
- Données concernant les équipes partenaires et le budget du projet



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention en sciences humaines**

**2 avril 2010**

- La déclaration du coordonnateur à signer
- Une annexe : CV du coordonnateur

Ce formulaire d'intention devra être envoyé sous deux formats :

- 1 dossier « **papier** » contenant deux exemplaires du formulaire : un original signé et relié, ainsi qu'une copie non reliée, à envoyer par courrier postal en recommandé avec accusé de réception
- 1 dossier « **électronique** », comportant 1 seul fichier word ou pdf.

Les demandes se feront uniquement par l'envoi simultané d'un formulaire d'intention par mail et par voie postale. **ATTENTION : Le dossier papier et le dossier électronique devront être strictement identiques. Nous vous demandons d'imprimer la version électronique et de la signer. Tout dossier de candidature incomplet, non-identique entre les 2 formats, reçu après le 2 avril 2010 ou ne respectant pas les modalités de soumission, sera rejeté.**

La date limite de retour des dossiers est **le 2 avril 2010** par voie électronique et par voie postale (**cachet de la poste faisant foi**) à l'adresse ci-dessous :

*Union nationale des associations France Alzheimer  
AAP 2010  
21, bd Montmartre  
75002 Paris*

Après réception des deux documents (électronique et papier), un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé au porteur de projet.

Contact : [AAP@francealzheimer.org](mailto:AAP@francealzheimer.org) - Tel : 01 42 97 48 91

## **9. Sélection finale des projets**

Les candidats présélectionnés devront remplir un dossier plus complet présentant le projet en détail sur 10 pages. Le dossier type à remplir sera disponible au téléchargement sur le site Internet de l'association, [www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org), à partir de début avril. Il devra parvenir à l'Association France Alzheimer avant **le 18 juin 2010** avant minuit, selon les **mêmes modalités que la lettre d'intention** : une version papier et une version électronique devront être envoyées. Les détails de cette soumission seront présentés dans le dossier complet à remplir. Les lauréats seront sélectionnés en septembre par le jury composé de membres du conseil scientifique et des membres du CA de l'association. La cérémonie de remise symbolique des prix aura lieu au mois de décembre 2010.